



Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le 13/12/2021

ID : 063-200071199-20211207-CCPL\_2021\_172-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

|                   |                         |
|-------------------|-------------------------|
| Nombre de membres |                         |
| Effectif légal    | Présents ou représentés |
| 39                | 31 dont 4 pouvoirs      |

Date de convocation : 30 novembre 2021

Date d'affichage : 30 novembre 2021

### SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Jérôme TARAGNAT (suppléant de Stéphane CHABANON), Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
Dominique TIXIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

#### Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, David DESPAX,

#### Absents :

Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE

Secrétaire de séance : Matéo MOREL.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-172 : ALSH RANDAN - MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE LA COMMUNE  
AU TITRE DES ANNEES 2021 ET 2022

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Le conseil communautaire, lors de sa réunion du 20 janvier 2020, a décidé de renouveler la convention de mise à disposition du service accueil périscolaire de la mairie de Randan pour l'année 2020.

Il est proposé de prolonger la convention pour les années 2021 et 2022. Les modalités restent inchangées concernant la mise à disposition des locaux qui reprennent les conditions de la convention type validée lors du conseil communautaire du 17 décembre 2019 (délibération n°2019-167), ainsi que la mise à disposition des équivalents à temps plein (ETP) suivants :



- 1 poste d'animateur d'accueil de loisirs : 0,25 ETP
- 1 poste d'entretien du réfectoire et de la salle polyvalente, et d'animation : 0,08 ETP

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver les conventions de mise à disposition 2021 et 2022 du service ALSH de la commune de Randan ;
- d'inscrire les crédits aux budgets 2021 et 2022 ;
- de procéder dès à présent aux démarches préalables nécessaires ;
- d'autoriser le président à signer les conventions 2021 et 2022, ainsi que tout document afférent.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 13/12/2021  
Le président,

  
Le président  
  
Claude RAYNAUD

